



Rapatriements de chiens en provenance de Roumanie

Par ASSO JURIDIQUE ANIMAUX

Bonjour

Je me permets de vous contacter pour obtenir une précision sur un point juridique concernant les rapatriements de chiens en provenance de Roumanie.

Dans le cadre du contrôle vétérinaire qui doit avoir lieu au premier point d'arrêt en France, pourriez-vous m'indiquer s'il est obligatoire de disposer d'une structure dédiée pour accueillir les chiens lors de ce contrôle ? Ou bien est-il possible pour le vétérinaire de procéder à cet examen directement au niveau du camion ?

Votre éclairage sur cette question nous serait très précieux.

En vous remerciant par avance pour votre retour.

Bien cordialement,